

Principes directeurs

Fondation Education et Développement

Qui sommes-nous?

1. La Fondation Education et Développement (FED) promeut une école orientée vers la formation d'enfants et d'adolescents capables de se situer et d'agir de manière responsable dans un monde globalisé.

2. La FED offre en Suisse des prestations et des documents pédagogiques. Elle est soutenue par la Confédération, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, des syndicats d'enseignants et d'autres organisations à but non-lucratifs. La FED est active dans toutes les régions linguistiques de Suisse.

Les valeurs qui nous guident

3. La FED s'engage pour un monde durable. Elle s'appuie sur les recommandations de l'Agenda 21 et sur l'article 2 de la Constitution fédérale pour la mise en œuvre d'un développement qui :

- ▶ satisfait les besoins du présent, sans compromettre ceux des générations futures,
- ▶ vise une répartition plus équitable des ressources à l'échelle mondiale, nationale et locale.

4. La FED reconnaît la dignité, ainsi que les droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration et les Conventions relatives aux droits humains.

5. La culture d'entreprise de la FED repose sur l'engagement, l'estime réciproque, la transparence et la confiance. La FED s'engage à offrir des conditions de travail modèles à ses collaboratrices et collaborateurs afin de leur permettre d'atteindre les buts de l'organisation.



**EDUCAZIUN E SVILUP
EDUCAZIONE E SVILUPPO
ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT
BILDUNG UND ENTWICKLUNG**

»» Notre approche pédagogique

6. La FED promeut l'éducation à la citoyenneté mondiale. Cette approche pédagogique est une contribution à l'éducation en vue d'un développement durable et se caractérise par les éléments suivants :

a) Elle thématise les interactions entre les réalités locales et les interdépendances mondiales.

b) Elle analyse des thèmes et des contenus d'enseignement sous différentes perspectives et prend en compte le point de vue de différents acteurs (changement de perspective).

c) Elle encourage l'action responsable aux plans individuel et collectif.

d) Elle implique un processus d'apprentissage global et participatif.

Les effets que nous voulons obtenir

7. La FED s'adresse au corps enseignant de tous les niveaux. Ses prestations permettent aux enseignant-es :

a) de transmettre des savoirs sur les interdépendances mondiales à l'école et dans l'enseignement,

b) d'éveiller la sensibilité pour les questions mondiales,

c) de développer chez les élèves l'autonomie et le sens critique face aux défis mondiaux,

d) d'encourager au sein de leur établissement les échanges basés sur le respect de l'autre au-delà des frontières linguistiques et culturelles.

Les prestations que nous offrons

8. Pour la mise en pratique de l'éducation à la citoyenneté mondiale, la FED offre des produ-

its et des prestations adaptés aux besoins de son public. Elle :

a) propose une sélection d'offres pédagogiques et didactiques pour l'enseignement (matériel pédagogique et projets),

b) encourage l'intégration de l'éducation à la citoyenneté mondiale dans la formation des enseignant-es (cours, modules, conseils),

c) conseille des organisations et des institutions dans l'élaboration de prestations et de documents pédagogiques,

d) offre une plate-forme d'échanges et de coordination aux organisations et institutions qui partagent ses objectifs.

Mise en œuvre

9. La FED

a) diffuse ses prestations et ses produits en misant sur la pratique, la simplicité d'utilisation et l'attractivité,

b) développe et diffuse ses produits et prestations en étroite collaboration avec les organisations actives dans le même domaine,

c) développe continuellement la qualité de ses produits, prestations et processus, et soutient le développement de la qualité des prestations de tiers,

d) instaure des partenariats institutionnels en vue d'atteindre les effets voulus,

e) collabore avec d'autres institutions et organisations pour la promotion de l'éducation en vue d'un développement durable.

Approuvé par le Conseil de fondation le 10 avril 2003, complété le 30 novembre 2009 et adapté dans la version française le 1er décembre 2010